

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

## SUR UNE FLEUR

---

Vois, la fleur blanche et printanière,  
Au souffle tempéré des cieux,  
Vers le soleil et la lumière  
Répand ses parfums précieux.

A cette universelle fête,  
Elle est la première en splendeur,  
Et cependant Dieu ne lui prête  
Qu'un jour d'éclat et de fraîcheur.

Moitié brisé par la tempête,  
Moi seul, hélas ! pour arbrisseau,  
J'ai peine à relever ma tête  
Au souffle d'un printemps nouveau.

Que n'es-tu blanche et printanière,  
O ma pauvre âme, fleur des cieux,  
Pour exhaler vers la lumière  
Tes vertus, parfums précieux !

St. C. L.

Québec, 12 avril 1878.

## HABITANT ET HIVERNANT



LES Français, qui ont les premiers fait la traite au Canada, y laissaient parfois des hivernants. Ceux de Chauvin, à Tadoussac, en 1599, périrent avant le retour de l'été. Ceux de DeMont, à Sainte-Croix, Acadie, en 1604, succombèrent, pour la plupart, à une espèce de scorbut, appelé le mal-de-terre. Lorsque Champlain eut construit une habitation à Québec, en 1608, il résolut d'y passer l'hiver, avec vingt-sept hommes ; le printemps arrivé, il n'en restait que huit — les autres ayant été emportés par la même maladie, causée par les privations.

Il n'y avait pas encore d'habitants dans le Canada. Les compagnies de traite, qui se succédèrent jusqu'à 1627, envoyèrent des hivernants, mais il ne vint qu'un seul habitant, Louis Hébert, le pionnier de la population canadienne-française ; car tous, tant que nous sommes, nous descendons de l'habitant et non pas de l'hivernant.

L'hivernant était aux gages des compagnies de traite ; après trois ou quatre années, il retournait en France.

L'habitant était celui qui prenait une terre, se fixait à demeure dans le Canada et comptait y laisser sa famille ; dès les jours de Champlain, on le distinguait de l'hivernant.

---

Cet homme modeste, abatteur de la forêt, fondateur de paroisse, est la souche unique de notre peuple.

De l'hivernant vinrent les Français, employés de la traite—administrateurs civils, officiers militaires, et même missionnaires, gouverneurs généraux, et tout ce qui représentait la France proprement dite. Le "Français" était de la classe des hivernants, parce que lui et l'hivernant se recrutaient en France, et y retournaient après un certain séjour au Canada. Il en a été ainsi jusqu'à la conquête (1760).

De l'habitant sortent, et sortent uniquement, les Canadiens-français. La distinction entre ces deux branches de la race française, dans notre pays, date du temps de Champlain. L'homme qui faisait du Canada sa patrie d'adoption, fut de suite considéré comme un être distinct des Français. Les compagnies de traite, représentées par leurs employés ; les missionnaires envoyés ici ; les gouverneurs, les hommes de loi, et les officiers de l'armée, formaient un monde à part. Entre ces deux groupes, il y a toujours eu divergence d'idées : l'une tenait pour le Canada, l'autre pour la France.

L'habitant, et le terme qui le distingue, remontent donc à l'année 1617, autrement dit, à l'année de Louis Hébert. Qu'importe que les historiens n'aient pas saisi cela ! Ce n'est pas dans les historiens qu'il faut étudier la question, mais dans les chroniques du temps. Si vous lisez celles-ci, vous distinguerez aisément la différence, et vous arriverez à vous expliquer comment, en 1645,—alors qu'il n'y avait pas

plus de deux cent cinquante personnes établies sur notre sol,—on a pu former la compagnie dite des *habitants*, qui enleva au moins le tiers de la traite à la compagnie de la Nouvelle-France, protectrice intéressée des hivernants. Depuis ce jour, jusqu'à la conquête, la lutte dans le Canada a toujours été entre les habitants et les hivernants.

C'est donc une chose bien acquise que le mot "habitant." Durant cinq quarts de siècle après 1645, nous, les habitants, nous avons été appelés "Canadiens" parceque nous avons fait du Canada notre patrie. Les autres étaient des "Français" et ce terme couvrait les gouverneurs, les missionnaires, les officiers de l'armée et généralement tous ceux qui venaient de France exercer quelques fonctions durant une période déterminée.

Après la conquête, la politique anglaise distingua très bien entre les habitants, qui formaient le gros de la population, et les Français restés au milieu de nous. Ces derniers finirent par disparaître.

Ce sont les fils de l'habitant qui ont créé notre clergé national, fait les luttes politiques, reconstruit le commerce dont nous avons été privés sous les Français et sous les Anglais, par la force des circonstances qui réservaient aux Européens l'exploitation de notre pays. De l'habitant aussi viennent ces écrivains passionnés pour nos gloires nationales, inspireurs du sentiment canadien et dont la tâche est aujourd'hui plus belle que jamais.

BENJAMIN SULTE.

## LETTRE INÉDITE DE CRÉMAZIE

---

CHER MONSIEUR G....,

Je viens vous offrir l'expression de ma profonde reconnaissance pour la part que vous avez bien voulu prendre dans la démarche que les amis de ma famille ont faite pour me faire ouvrir les portes de la patrie.

Mes frères m'ont appris que vous aviez pris la peine de faire signer la requête que l'on présente pour moi au gouvernement canadien. Pour cette nouvelle et touchante preuve de votre sympathie, recevez mes plus sincères remerciements. Quel que soit le résultat de la tentative que l'on fait auprès des ministres, je me souviendrai toujours que vous avez travaillé avec ardeur à mettre un terme aux jours de mon exil. Votre voix et celles de vos amis trouveront-elles un accueil favorable? Je le désire de toute mon âme, sans oser l'espérer.

Dieu seul sait ce que l'avenir me réserve, et j'attends avec résignation ce que la providence décidera de moi.

Sir G. E. Cartier devant partir pour l'Angleterre, il est probable, que pendant son absence, le conseil ne s'occupera pas de la requête. Je ne crois pas que le cabinet d'Ottawa nous donne une réponse avant le

mois de janvier. J'ai donc quatre mois à vivre dans un état d'anxiété que vous comprendrez facilement. Enfin, que la volonté de Dieu soit faite !

Il y aura six ans le 11 novembre prochain que j'ai quitté le pays. Elles ont été bien longues et bien tristes ces six mortelles années ! Depuis que j'ai dit à Québec cet adieu navrant que je croyais éternel, le Canada a vu bien des changements. Vous avez un nouveau gouvernement, et la ville de Champlain est redevenue capitale. Vous avez cinq ou six baronnets et *Sirs*, dont deux Canadiens-français.

Marchant sur les traces de l'Académie française, l'Université Laval a ouvert, depuis deux ans, un concours de poésie.....

Si j'ai le bonheur de revoir le ciel natal, je trouverai bien des choses changées, mais ce que je retrouverai telle qu'elle était autrefois, ce sera votre vieille amitié qui vient de se montrer si active et si dévouée.

Votre bien reconnaissant.

OCTAVE CRÉMAZIE.

10 octobre 1868.

NOTE DE LA RÉDACTION.—Monsieur G. a bien voulu nous permettre de prendre copie de la lettre qui précède, et que nous croyons devoir publier au moment où l'on est à réunir, pour en faire un volume, toutes les œuvres de notre malheureux poète.



# LE GOUVERNEUR JEAN DE LAUSON ET SES TROIS FILS

ÉTUDE HISTORIQUE

(1651)



VANT de parler des personnages qui font le sujet de cette étude historique, je ne crois pas inutile de donner un aperçu de la forme du gouvernement de la colonie depuis sa fondation.

Sous Champlain et Montmagny, la Nouvelle-France fut administrée par le gouverneur, qui, seul, avait la juridiction militaire, civile et criminelle. Dans quelques circonstances, cependant, il s'aidait des conseils des notables de la colonie, surtout pour la gouverne des sauvages.

En 1648, d'Ailleboust, qui succédait à de Montmagny, apportait avec lui, dit l'abbé Laverdière, un nouvel édit du roi, créant un conseil composé du gouverneur, du supérieur des Jésuites, en attendant qu'il y eut un évêque, du dernier gouverneur sorti de charge, de deux habitants du pays, élus de trois ans en trois ans par les gens tenant le conseil et par

---

les syndics <sup>(1)</sup> des communautés de Québec, de Trois Rivières et de Montréal. S'il n'y n'avait point d'ancien gouverneur dans le pays, l'on choisissait le cinquième conseiller parmi les habitants. Les gouverneurs des Trois-Rivières et de Montréal avaient entrée, séance et voix délibérative au conseil. Le conseil, formé en 1658, fut composé de M. d'Ailleboust, du P. Jérôme Lallemant et des sieurs de Chavigny, Godefroy et Giffard.

Toutes les autres dispositions du règlement de 1647 étaient maintenues et confirmées. Voici les principaux articles de ce règlement de 1647.

“ Le roi établissait un conseil composé : 1° du gouverneur du pays ; <sup>(2)</sup> 2° en attendant qu'il y eut un évêque, du supérieur de la maison des Jésuites, résidant à Québec ; 3° du gouverneur particulier de Montréal. En leur absence, ils étaient remplacés par leurs représentants. Le conseil se réunissait en la maison commune, au lieu où était établi le magasin de Québec. <sup>(3)</sup>

“ Par le conseil, à la pluralité des voix, il était pourvu à la nomination du général de la flotte, des capitaines et des autres officiers de vaisseaux, ainsi que des commis et contrôleurs de la traite, tant au Canada qu'en France.

---

(1) Les syndics étaient élus par les habitants de ces trois villes.

(2) Ferland I, p. 357.

(3) Là où est l'église de la basse-ville.

---

“ Le conseil nommait un secrétaire pour garder les registres, recevoir et expédier les actes, commissions et résultats des délibérations. Le secrétaire pouvait aussi, comme notaire et personne publique, recevoir tous autres actes et contrats entre les particuliers, faisant signer deux témoins avec les parties, conformément aux ordonnances gardées en France.

“ Au conseil étaient vus, examinés et arrêtés tous les comptes, réglés les gages et appointements des officiers et commis ; l'on y pourvoyait généralement à tout ce qui était nécessaire pour la traite et le bien du pays, sans que les officiers et commis pussent prétendre à aucun profit, directement ou indirectement, autres que leurs appointements accordés par le conseil. Ils ne pouvaient non plus être nourris aux dépens du magasin.

“ Le général de la flotte et les syndics des habitants de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal avaient entrée et séance au conseil, avec voix délibérative pour y représenter seulement ce qui regardait les charges et les intérêts de leurs commettants . . .

“ Tous les ans il était procédé, dans le conseil, à la nomination des officiers qui ne pouvaient être continués dans la même charge plus de trois années de suite.

“ L'on permettait à tous les habitants français du pays de faire le commerce des peaux et pelleteries avec les sauvages, mais seulement au moyen des produits fournis par le pays, et à la charge d'apporter les dites peaux et pelleteries aux magasins communs

---

pour le prix fixé par le conseil, à peine de confiscation et d'amende arbitraire."

Sur les profits obtenus par la vente des pelleteries en France, 25,000 livres (\$ 500) devaient être prélevées annuellement, tant pour les appointements du gouverneur et ceux de ses lieutenants à Québec et à Trois-Rivières, des officiers et des soldats, que pour leur nourriture et pour entretenir les forts de ces deux places d'armes, de munitions de guerre et de bouche. Sur les mêmes profits, l'on payait une somme de 10,000 livres (\$1,666) au gouverneur de Montréal, tant pour ses appointements et ceux de ses officiers et soldats, que pour l'entretien de Ville-Marie, dans lequel était tenue une garnison de trente hommes. Ces deux sommes, formant en tout \$6,166, payaient toutes les dépenses civiles et militaires, moins les salaires du greffier du conseil et des commis préposés à la réception des pelleteries.

Ce fut sous ce régime colonial que Jean de Lauson, ancien intendant de Vienne, en Dauphiné, conseiller d'Etat, et l'un des principaux membres de la compagnie des cent associés de la Nouvelle-France, fut nommé comme successeur de d'Ailleboust, dont le terme d'office de trois ans était expiré. D'après sa commission, datée du 17 janvier 1651, il avait dû aussi porter les armes, car on lit dans cette même commission qu'il fut nommé gouverneur du Canada, " pour l'entière confiance que nous avons de la personne de notre amé et féal conseiller de notre conseil d'Etat, et de ses sens, suffisance et loyauté, prudence, vigilance, zèle, soins et industrie, courage, va leur et sage conduite en fait d'armes, sur la présen-

---

tation qui nous en a été faite par la compagnie de la Nouvelle-France." [1]

M. Jean de Lauson arriva à Québec le 13 octobre 1631, [2] accompagné de deux de ses fils, Jean et Louis; il était alors âgé de 69 ans. S'il avait sollicité ce poste, c'était pour veiller de plus près aux affaires de la compagnie qui passait alors par un temps de crise pécuniaire, et non pour réaliser les projets d'établissement qu'il avait formés pour ses fils, comme l'insinue malicieusement l'abbé Faillon dans son ouvrage, *Histoire de la colonie française en Canada*.

Plein de bonne volonté, M. de Lauson travailla sérieusement à l'amortissement de la dette publique.

Ce fut à la fin de l'administration de M. d'Ailleboust qu'eut lieu le martyre du Père Daniel (1648), et celui des Pères Lallemant et de Brebeuf (1649).

On ne peut lire sans frémir les affreux tourments que les Iroquois firent subir à ces deux derniers. Je ne puis m'empêcher de raconter, comme incident, les tortures qu'ils eurent à endurer. Envoyés avec les autres prisonniers au fort Saint-Ignace, ils furent accueillis à leur arrivée par une rude bastonnade. Ils furent ensuite attachés à un poteau et tourmentés avec le fer et le feu; on leur suspendit au cou un collier de haches rougies; on leur mit des ceintures d'écorce, enduites de poix et de résine enflammées;

---

(1) Edits et ordonnances, vol. III, p. 16.

(2) Journal des Jésuites, même date.

pour se moquer du baptême on leur versa de l'eau bouillante sur la tête.

Au milieu des tourments, le P. Lalemant priait et demandait à Dieu du courage,—le P. de Brebeuf demeurait ferme comme un roc, sans faire entendre ni une plainte, ni un soupir. S'il élevait la voix de temps en temps, c'était pour encourager les chrétiens qu'on torturait autour de lui. Irrités de cela ses bourreaux lui coupèrent le nez, lui arrachèrent les lèvres et lui enfoncèrent un fer rouge dans la bouche.

Le Père Lalemant, après avoir été détaché, fut conduit près du Père de Brebeuf aux pieds duquel il se jeta en se recommandant à ses prières. Ramené à son poteau où il fut attaché de nouveau, on alluma les écorces qui le couvraient, et ses affreux bourreaux le regardaient avec plaisir brûler lentement. Devenus furieux, comme des bêtes féroces, par l'odeur du sang, ils lui arrachèrent les yeux et mirent à la place des tisons ardents ; ils arrachèrent ensuite, sur les cuisses et sur les bras des deux martyrs, des morceaux de chair qu'ils faisaient rôtir sur des charbons et qu'ils dévoraient avec délices. Le P. de Brebeuf <sup>(1)</sup> mourut au bout de trois heures de tortures, tandis que le P. Lalemant souffrit jusqu'au lendemain matin, à 9 heures ; alors un Iroquois eut pitié de lui et lui donna un coup de hache qui mit fin à ses souffrances.

(1) Le crâne du P. de Brebeuf est à l'Hôtel-Dieu, conservé dans un buste d'argent envoyé par la famille du martyr.

(2) Voir pour les supplices de ces religieux *Les Relations et Charlevoix*.

---

Mais revenons au gouverneur de Lauson.

La compagnie de la Nouvelle France ayant droit du haute, moyenne et basse-justice, l'avait chargé de mettre les tribunaux sur un pied régulier. Elle avait décidé qu'il y aurait un grand sénéchal pour tout le pays, avec un lieutenant général, civil et criminel à Québec, et un lieutenant particulier pour les causes en première instance ; ces appels venaient devant le gouverneur général, muni par Sa Majesté du pouvoir de juger souverainement et en dernier ressort.

“ La charge de grand sénéchal, <sup>[1]</sup> accordée au fils du gouverneur, (Jean, fils aîné), n'était qu'un titre d'honneur, comme elle l'est aujourd'hui dans les provinces de la France.” La justice était administrée au nom du grand sénéchal, par les officiers de la sénéchaussée, c'est-à-dire par ceux qui sont mentionnés plus haut, assistés par un procureur fiscal, remplissant dans les justices seigneuriales, les fonctions de procureur-général dans les justices royales.

Au dire de l'abbé Ferland, ce fut Nicolas Le Vieux, écuyer, sieur d'Audeville, qui fut le premier lieutenant-général civil et criminel à Québec.

T. P. BÉDARD.

(à suivre.)

---

(1) L'abbé de la Tour, mémoire sur la vie de Mgr de Laval.

## LE REBELLE

HISTOIRE CANADIENNE



N'était au 23 octobre 1837. Le village de St-Charles, <sup>(1)</sup> habituellement si paisible, offrait un aspect tumultueux et solennel que nul, de mémoire d'homme, ne lui avait encore vu. De tous côtés se présentait un encombrement de voitures dételées, de chevaux parqués autour des granges, au milieu d'une affluence prodigieuse de gens du pays. Toutes les maisons du village étaient ornées de branches d'érable et pavoisées d'emblèmes aux couleurs variées. On allait, on venait avec peine ; on s'abordait dans les rues d'un air d'empressement inusité. Les femmes se montraient parées comme dans les grandes occasions, et les enfants couraient bruyamment, comme toujours, au milieu des groupes causeurs et des bandes de promeneurs dont la foule accrue arrêtait fréquemment la marche. De moments en moments, des *hurrah* lointains, des musiques qu'on s'efforçait de rendre guerrières, annonçaient les survenants, et bientôt en effet, dans cette mer mouvante, venait affluer quelque nouvelle association, dont le drapeau seul flottait encore au-dessus du niveau des

---

(1) Dans le comté de St-Hyacinthe, sur la rive droite de la Rivière Richelieu.

têtes humaines, comme ces grandes idées, phares brillants qui dominent les âges, quand les générations s'éteignent et se succèdent.—Ce n'était partout qu'agitation bruyante où se confondaient étrangement les chants, les rires, et les imprécations.

—Maître Jean, vous ferez fortune aujourd'hui, car les gosiers sont secs à force de crier, et il se boira plus de bière et de whisky que dans tout le reste de l'année.

—Dieu vous entende, monsieur de Haute garde ! Et ma bourse se gonflera comme l'orgueil d'un marchand devenu lord.

—Pierre, n'as-tu pas honte de porter encore de l'étoffe anglaise ? Si l'argent te manque pour acheter du *drap patriote*, je t'en fournirai, moi, à crédit et de bonne qualité.

En ce moment une rumeur sourde d'abord, puis une immense acclamation éclata dans la foule.

Des vociférations ardentes, des huées, des applaudissements sans fin tourbillonnaient bruyamment sans qu'on distinguât d'abord le sujet de ce grand tumulte. Mais bientôt tous les regards, tous les gestes se dirigèrent vers la partie la plus élevée d'une maison située à l'extrémité du village, et le nom de lord Gosford passa aussitôt de bouche en bouche.

La maison qui fixait à un si haut degré l'attention universelle, était couverte d'un toit de ferblanc, dont l'inclinaison bilatérale terminait la façade en forme de pignon. Au-dessous du point culminant de cette toiture blanche, dont l'éclat fatigant donne une phy-

sionomie si particulière aux villes du pays, s'ouvrait une fenêtre surmontée d'une barre de fer saillante. C'était à ce gibet, qu'au bout d'une corde à nœud coulant, se balançait, d'une façon à la fois burlesque et sinistre, l'effigie du gouverneur-général des Canadas pour Sa Majesté la reine d'Angleterre.

Cette lugubre parodie d'une exécution publique eut un effet direct sur les masses, comme tous les actes qui ouvrent brusquement les digues aux passions populaires. Le peuple, en effet, toujours impatient du joug, obéit, en rongant son frein, à l'empire des lois établies, mais aussitôt qu'une commotion quelconque en vient ébranler la puissance, sa haine du pouvoir éclate en actes violents et en réactions terribles. Comme toutes les forces matérielles qui demeurent inertes, alors que leur manque un principe moteur ou un concours de circonstances favorables à leur développement, la force brutale des masses ne se fait sentir que mue par un principe intellectuel.

Toutes les sociétés humaines ont tourné sur ce pivot, et les révolutions même les plus sanglantes ont toujours été le résultat d'un grand mouvement moral.

Que l'esprit humain marche vers une perfectibilité désirable, ou qu'il tourne sans fin dans un cercle vicieux, toujours est-il qu'il subit continuellement de nouvelles transformations et se reproduit sous diverses formes ; aussi lorsque l'état politique ou social n'est plus en rapport avec ce mouvement continu, devient-il nécessaire de le changer. Voilà l'ordre providentiel que ne peuvent arrêter ni la tyrannie des armées, ni les digues croulantes des traditions d'un autre âge.

---

En 1837, les symptômes précurseurs de ces commotions se faisaient sentir avec force parmi les populations canadiennes. La politique égoïste et oppressive du gouvernement britannique portait enfin ses fruits, et le peuple commençait à manifester énergiquement sa lassitude. Depuis le traité du 10 février 1763, le peuple canadien, devenu anglais du fait de son gouvernement, était resté français de mœurs, de caractère, de langage, de religion. Il s'était endormi dans la sécurité des garanties offertes par le traité même qui lui assurait ces avantages, et des promesses émancipées du cabinet de St. James en 1764, 1775 et en 1812. Mais un jour vint où le joug ne fut plus supportable.

Quelques pétitions appuyées d'abord auprès du gouvernement local, parvinrent jusqu'à la métropole qui répondit par des promesses sans effet. Des réclamations plus impérieuses motivèrent ensuite des refus péremptaires et jetèrent dans les esprits des germes qu'il ne serait plus temps d'étouffer désormais, et qui, dès l'époque où nous prenons cette histoire, avaient déjà produit leurs manifestations sanglantes. Les sujets de mécontentement s'étaient multipliés successivement sous l'administration impopulaire des Murray, des Haldimand, des Craig, des Dalhousie et des Aylmer.

Les vices de ces administrations et la corruption dont on accusait les employés avaient déterminé les représentants du pays à recourir au seul remède constitutionnel : le refus des subsides. Mais alors on avait puisé dans la caisse militaire pour subvenir aux dépenses les plus pressantes. Depuis nombre d'années,

les usurpations du gouvernement dans cette question vitale, l'irresponsabilité de ses officiers, les dilapidations déplorables des fonds publics, le gaspillage honteux des terres appelées nationales, les prétentions intolérables du pouvoir à disposer des deniers prélevés sur le peuple, sans le consentement de ses représentants, les prévarications scandaleuses dans l'administration de la justice, déterminaient une opposition générale de jour en jour plus menaçante. Lorsque la chambre des communes, sur la demande de lord John Russell, eut en quelque sorte sanctionné le pillage de leurs deniers, les Canadiens se préparèrent à repousser cet attentat à leurs droits. Des réunions nombreuses de paroisses et de comtés envenimèrent le ressentiment général. Lord Gosford eut le tort d'attribuer ces symptômes aux manœuvres de quelques brouillons, et de croire arrêter le mal avec des proclamations appuyées par les mandements de l'évêque catholique de Montréal : mesures inutiles et imprudentes qui n'eurent d'autre résultat que d'affaiblir pour le moment le sentiment religieux par le discrédit du clergé. Tel était l'état des esprits dans le Bas-Canada à l'époque de l'assemblée politique de St. Charles, où se trouvaient réunis les cinq comtés de Richelieu, Rouville, Saint-Hyacinthe, Verchères et Chambly, et les représentants du district de Montréal.

—Laissez passer la justice du peuple ! s'écria un Canadien en désignant le mannequin dont les oscillations répondaient aux secousses imprimées à la corde.

—*Pœna pede claudo !* reprit un lettré.

---

—Mylord ! s'écria un troisième, d'une voix forte, en s'adressant à l'image du supplicié, vous vous êtes rendu coupable de lèse-nation en opprimant le peuple contre toute vérité. Pour ce crime, nous vous donnons aujourd'hui un avertissement salutaire, Profitez-en, mylord, ou gare à la corde ! En attendant, voici le cas que nous faisons de vos proclamations.

A ces mots, un paquet d'imprimés fut lancé dans la foule qui les lacéra aussitôt et s'en distribua les morceaux comme autant de trophées.

Les cris, les quolibets, les insultes continuèrent au milieu des groupes qui s'ébranlaient pour se rendre en dehors du village à un emplacement spécialement destiné au meeting. En ce moment, M. de Haute-garde, qui regardait d'un air préoccupé le mouvement général, sentit une main furtive s'appuyer sur son bras.

—Vous ici, Alice ? demanda-t-il aussitôt avec inquiétude.

—Venez ! venez ? dit la jeune fille en l'entraînant vers une maison voisine.

Ils traversèrent rapidement la cour encombrée et s'arrêtèrent sous le vestibule.

—Eh ! bien ? lui dit-il d'un accent de tendre reproche ; vous m'aviez pourtant promis de ne point sortir aujourd'hui.

—Pardonnez-moi, Laurent, répondit-elle, encore toute émue de sa marche rapide ; mais je suis sans

forcée contre mes pressentiments et incapable de maîtriser mon inquiétude.

Le jeune homme se prit à sourire doucement, sans moquerie, et lui prenant les deux mains dans les siennes, il la considéra un instant avec un mélange d'amour et de fierté. C'était une de ces douces filles, qui traversent la vie comme un désert inconnu, auxquelles il faut, pour avancer, un bras qui les soutienne, pour vivre, un amour qui les nourrisse. Sa blancheur éblouissante, sous des bandeaux de cheveux noirs comme l'aile du corbeau, formait un contraste que l'on eût admiré avec passion, si deux longs yeux légèrement creusés n'eussent révélé, par le cercle bleuâtre des paupières et un éclat quelque peu fébrile, les indices d'un mal intérieur et dévorant. Organisation nerveuse, toute ardente et sensitive, qui doit s'user vite par absorption, ou se briser tout-à-coup dans le choc d'une passion violente.

— Mon père est à Montréal depuis quelques jours, continua-t-elle en parlant avec la vivacité que l'inquiétude imprime aux paroles ; mon frère est sorti depuis quelques heures.... Où est-il ? L'avez-vous vu ? Que va-t-il faire ? Vous connaissez ses sentiments hostiles aux opinions qui dirigent cette assemblée.— Il est brave jusqu'à la témérité. Il peut s'exposer inutilement. Mon Dieu ! Mon Dieu ! que va-t-il nous arriver ?....

Tout cela fut dit presque d'une haleine. Elle s'arrêta à ces derniers mots ; mais son regard levé sur Laurent de Haute-garde, ses lèvres, imperceptiblement entr'ouvertes, témoignaient d'une pensée qu'elle n'ex-

primait pas : la plus chère peut-être, mais aussi la plus secrète. Soit que le jeune Canadien affectât de s'y méprendre, ou soit qu'en effet il ne la devinât point, il lui dit :

—Que vous êtes enfant, et que vous avez tort de vous tourmenter ainsi sans motif ! Votre frère n'a point paru, que je sache, dans la foule réunie à St. Charles aujourd'hui. Il sera sans doute allé...

—Et vous ? interrompit-elle, se trahissant involontairement.

Cette fois, elle s'arrêta interdite et confuse. Une légère rougeur colora ses joues, et elle baissa la tête sans rien ajouter.

—Moi ! répondit-il en la baisant religieusement au front, je vous aime.

—Eh ! bien ! il faut me le prouver, dit-elle en prenant tout à coup un ton velouté et insinuant.

—Voyons.

—N'allez pas à cette assemblée. Vous resterez ici avec moi ; ma tante vous aime et sera heureuse de vous avoir près d'elle pendant tout ce tumulte. Elle est si effrayée. Si vous saviez ! Votre présence la rassurera. Faites cela pour elle.

Et elle cherchait à l'entraîner vers une chambre voisine, n'osant le regarder trop en face, de peur qu'il ne devinât ce chaste mensonge qui lui faisait parler de sa vieille tante, quand il ne s'agissait que d'elle et de son amour alarmé.

—Je ne saurais, dit-il ; on m'attend là bas ; on compte sur moi. Vous ne voudriez pas, Alice, que l'homme que vous aimez manquât à ses devoirs envers son pays, envers sa religion, envers ses frères.

—Mais, dit-elle avec conviction, en quoi l'assemblée a-t-elle rapport à tout cela ?

Le raisonnement d'une femme qui aime est toujours d'un égoïsme naïf. Elle ne comprend rien dans la vie qui soit absolument indépendant de son amour. Toutes ses facultés tendues vers ce seul objet, tous ses jours, toutes ses heures, tournant éternellement dans ce tourbillon qui entraîne le reste,—sa logique n'est plus que dans une pensée sans rivale. Aussi—lorsque Laurent de Hautegarde s'efforçait de prouver à Alice la nécessité pour lui de prendre part aux actes politiques qui troublaient le Bas-Canada,—incrédule à tous les raisonnements, elle en revenait sans cesse à cette inflexible réfutation :

—Si vous m'aimez, vous resterez *pour moi*.

Déjà elle ne parlait plus de sa tante. Plus étonnée de le voir persister dans sa résolution, elle ajouta de cette voix dont un sentiment profond affaiblit l'éclat :

—Je sais que vous devez aujourd'hui parler à cette foule.—Je sais qu'elle vous considère comme un de ses chefs pour la diriger par vos opinions, et peut-être un jour la conduire par vos actes.—Votre ambition peut sourire à cette espérance ; mais songez que c'est me perdre sans ressource !

Cette considération suprême ébranla le jeune

---

homme. Elle s'en aperçut avec la perspicacité d'une femme qui désire ardemment, et elle continua :

— Mon père n'a d'autre objection à notre mariage que l'exaltation de vos opinions dans une voie politique opposée à la sienne.

— Et mon origine française.

— Ne lui supposez pas de tels préjugés, dit-elle avec feu. Il rend justice à toutes vos qualités ; mais son amour paternel s'effraie de voir sa fille à jamais attachée à la destinée d'un homme que son fanatisme peut exposer un jour à de grands revers. Abandonnez la route dangereuse, sans issue, que vous suivez, et il vous ouvrira ses bras. Vous retrouverez en lui cette affection qu'il prodiguait à vos jeunes années et que vous avez eu le tort de vous aliéner par la fierté indomptable de vos principes. Voyez où cela nous a tous conduits. Au lieu de cette union d'affection et de pensées qui nous liait tous, il y a un an à peine, l'aigreur et les récriminations se sont glissées entre nous pour nous diviser. Laurent ! Laurent ! vos funestes convictions vous ont déjà presque enlevé un second père et un frère. Voulez-vous donc leur sacrifier votre femme ?

Tous ces souvenirs d'un temps si heureux, où aucun nuage ne troublait l'horizon de la famille, où M. Mac Daniel caressait le projet d'une union entre le fils d'un ancien ami et sa propre fille, firent une impression profonde sur l'esprit de Laurent. Il revit dans sa pensée les heures sereines de son amour, soumis aujourd'hui à de douloureuses épreuves.

Indécis, ébranlé, il allait céder peut-être, quand une lointaine acclamation, suivie presque aussitôt d'une décharge de mousqueterie, ranima vivement en lui l'image du présent.

—Écoutez ! dit-il, en saisissant la main d'Alice.

—Je n'entends rien, dit-elle à voix presque basse, rien que le battement de votre cœur, rien que l'agitation de votre souffle.

—Ah ! reprit-il en relevant le front et poursuivant la pensée qui l'occupait, c'est là qu'est l'avenir, et le devoir !

—Où ? demanda-t-elle profondément émue.

—Où est le peuple, répondit-il, sans remarquer l'effet cruel de ses paroles.

—Et moi ? reprit-elle avec accablement.

—Je t'aime ! dit-il en se penchant amoureusement vers elle.

C'était là sa réponse à tout, la raison suprême qui désarmait Alice, et lui faisait tout pardonner, sinon tout oublier.

(à continuer.)